



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Réunion du 28 mai 2014

Présents :

M. Jacques MILLET
M. Jean-Claude GRAND
Mme Cindy PECORARO
M. Patrick BEAU
M. Serge BERTHOUMIEU

Karine CARAYON (1^{ère} partie)

Julie COUSINIE
Marion GARCIA
Géraldine MILLET

PRESENTATION DE LA MICRO ETUDE DE KARINE CARAYON

Mme CARAYON est venue nous présenter les résultats de sa micro étude, faite de décembre à mars 2013, et qui portait sur les rythmes scolaires selon l'ancien décret en date du 24 janvier 2013.

Cette dernière, a dressé tout d'abord, le portrait de notre territoire, qui se veut plutôt jeune, car c'est une population de 0 à 44 ans qui y est recensée. En revanche, elle y a constaté moins de naissance.

Par la suite, elle a fait passer un questionnaire sur la commune et a ciblé que :

- 50% des enfants allaient à la garderie du soir,
- 35% des enfants pratiquaient une activité à la M.J.C.,
- 53% des enfants faisaient une ou des activités.

Nous lui demandons quelles étaient les activités qui étaient pratiquées. Elle nous énumère : la zumba, l'éveil musical, la danse, la piscine et le judo.

Elle nous indique que les prestataires que nous pourrions solliciter pour les N.A.P. seraient la M.J.C., le Club des Aînés, s'il en existe un et la C.C.S.A. (partenariat).

Elle nous précise également que le fond d'amorçage est de 45 euros ou 100 euros pour les communes qui font partie de la zone rurale, par enfant.

Elle nous cite l'école de Noailhac, qui elle, a fait appel à des bénévoles et des agents communaux pour intervenir pendant les N.A.P..

Enfin, elle nous enseigne la FOL 81, qui exerce en tant que conteur.

RENCONTRE AVEC LES A.T.S.E.M

Nous écoutons tout d'abord, mesdames les ATSEM, qui nous font part de plusieurs points.

Elle nous alerte ensuite sur le fait que leurs horaires devront être revus.

Enfin, Mmes GARCIA et MILLET nous évoquent leur désir de participer aux T.A.P..

Les membres de la commission leur rappellent que les activités proposées devront être faites en rapport avec le projet d'école, qui est la biodiversité et demandent combien d'enfants partent en 6^{ème} (7 départs de CM2).

Nous leur rappelons aussi, ce que nous avons vu avec M. BASCOUL, c'est-à-dire que ces activités devront évoluer et leur précisons que la C.C.S.A. est à leur disposition pour leur fournir des outils pédagogiques ou consulter, voire photocopier des documents qu'elles jugeront utiles.

Nous leur précisons que nous avons demandé à la C.C.S.A. s'il pouvait prêter du matériel et leur indiquons que nous pourrions avoir : un vidéo projecteur, des vélos (contraintes pour aller les récupérer et les ramener), des appareils photos.

Mme GARCIA met alors l'accent sur le fait qu'il manque du matériel à l'école, ne serait-ce que pour les plages horaires de garderie, alors elle s'inquiète pour les plages horaires des N.A.P., car elle est prête à s'investir mais confie qu'il faut un minimum d'outils (colle, perles, etc...) pour mettre à bien des activités. Elle nous interroge alors pour savoir si un budget est prévu pour cela.

M. BEAU répond que non et rappelle le coût que cela va représenter pour la commune, soit environ 3 000 euros. Or, le fond d'amorçage sera lui, de 2 700 euros. Il en profite alors pour évoquer qu'il serait raisonnable de demander une participation de 6 euros aux parents, à faire en forfait au trimestre. Mme PECORARO et MM. GRAND et BERTHOUMIEU s'y opposent et demandent que cela soit voté en Conseil municipal. Ils rappellent que si l'on propose des activités payantes, cela nous engage sur la réussite et la qualité et pose un problème d'accessibilité à tous.

Par la suite, nous garantissons aux A.T.S.E.M., de prendre état du besoin en matériel et de faire au mieux pour réduire des dépenses sur une autre ligne budgétaire afin de créer ou de renforcer la ligne budgétaire « école ».

Enfin, nous leur demandons quelles seraient les activités qu'elles souhaiteraient mettre en place.

Mme GARCIA nous répond du « loisirs créatifs » et Mme MILLET, nous explique qu'elle voudrait faire des activités de « plein air », car elle s'est rendue compte que les enfants, dans la cour de récréation, ne savent pas jouer ensemble. Elle souhaiterait aussi proposer des ateliers « théâtre ».

Pour conclure, après plusieurs heures de discussion, nous arrivons, d'un commun accord, au rythme scolaire suivant :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h30	garderie	garderie	garderie	garderie	garderie
8h30 - 11h30	école	école	école	école	école
11h30 - 13h30	cantine	cantine	(11h30 - 12h00) APC*	cantine	cantine
13h30 - 15h30	école	(13h30 - 15h00) école		(13h30 - 15h00) école	école
15h30 - 16h30	école	(15h00 - 16h30) TAP		(16h00 - 16h30) TAP	école
16h30 - 18h15	garderie	garderie		garderie	garderie

* les A.P.C devront être également positionnées un autre jour de la semaine, puisque qu'elles doivent être de 0h30 deux fois par semaine. Les enseignantes le planifieront à leur convenance.

La Vice-président
Cindy PECORARO